



TEXTE DU DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire, Denis Laporte, dépose à la séance ordinaire du 7 novembre 2016, le rapport de la situation financière de la Municipalité de Crabtree.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

Recettes	6 154 595 \$
Moins: Dépenses	5 657 532 \$
Moins: Affectations	410 894 \$

Surplus des revenus 86 169 \$

Le surplus libre accumulé au 31 décembre 2015 est de à 823 877 \$

ESTIMATION POUR L'ANNÉE EN COURS, SOIT 2016

Actuellement, l'état des dépenses et des revenus nous laisse prévoir un excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

Voici les projets réalisés au cours de l'année 2016 :

1. Réfection de la seconde section du chemin St-Jacques entre le Pont des Dalles et la limite du Village St-Pierre subventionnée à 50% par Transports Québec;
2. Réfection des services d'aqueduc et d'égout de la 1^{re} Avenue entre la 8^e Rue et la 13^e Rue financée par le retour de taxes d'accise ;
3. Investissement complet de la taxe de 0,07 \$/100 \$ d'évaluation dans nos routes : chemin Amyot. Chemin Beaudoin, 9^e avenue, entre la 4^e rue et la 5^e rue, 19^e rue entre la 1^{ère} avenue et la 2^e avenue, 8^e avenue entre la 12^e rue et le bout au nord, la 13^e rue entre la 8^e avenue et la 7^e avenue, la 7^e avenue entre la 12^e rue et la 13^e rue, 2 ponceaux sur le chemin des Deux Rivières ;
4. Contribution à des organisations et équipements régionaux (Centre culturel de Joliette : 5 000 \$, Musée d'art de Joliette : 4 000 \$, Fondation du CEGEP à Joliette : 4 000 \$, Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière : 4 000 \$);
5. Achat et mise en place d'un radar pédagogique (stèle de vitesse);
6. Enlèvement de l'amiante à la station de purification d'eau potable;
7. Achat d'une nouvelle surfaceuse électrique, changement de l'éclairage de la patinoire pour du LED, modification du puits à neige et ajout d'un système de fonte à l'énergie solaire, réfection des douches et changement du revêtement de plancher dans 2 chambres à l'aréna;
8. Suivi de la demande de subvention pour rénover la dalle de la patinoire de l'aréna, les bandes, la toiture et l'ajout d'un système de déshumidification;
9. Augmentation des dispositifs de sécurité pour protéger les équipements municipaux (caméras, patrouille, remplacement de l'officier municipal);
10. Bonification de l'offre de loisirs en période estivale (film en plein air, entraînement extérieur);
11. Inspection télévisée d'une partie du réseau d'égout pour la mise en place du plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égout et de voirie;
12. Création du fonds pour les Fêtes du centenaire et travail de consultation en « focus group »;
13. Mise en application de la Loi sur le tabac dans les parcs municipaux;
14. Acquisition de nouveaux terrains destinés à un développement domiciliaire de 9 résidences;
15. Travaux d'éclairage des sentiers du parc de l'Érablière et mise en place d'un circuit vitalité;

ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil municipal tiendra compte, entre autres, des éléments suivants lors de la préparation du budget 2017:

1. Augmentation des dépenses reliées au coût de la vie de 0,6 %;
2. Augmentation du prix de l'énergie (essence, électricité) de 0,7 %;
3. Nos obligations reliées aux conditions de travail des employés ;
4. Continuité des travaux du comité Pacte rural pour définir les projets locaux découlant de la subvention du Fonds de développement du territoire (FDT) provenant de la MRC de Joliette;
5. Mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) ;
6. Vente de 2 terrains disponibles sur la 12^e Rue et 23^e Rue ;
7. Nouveau développement domiciliaire de 9 terrains dont 7 appartenant à la municipalité et destinés à la revente ;
8. Dépôt d'une politique culturelle ;
9. Mise en action de certaines mesures du plan visant la réduction des gaz à effet de serre, dont l'installation d'une borne pour voiture électrique ;
10. Création du comité des Fêtes du centenaire ;
11. Réfection des toits de l'hôtel de ville et de la station de purification d'eau potable;
12. Phase III de la rénovation de l'entrepôt de la 17^e Rue;
13. Aménagement final de la piste cyclable de la 4^e Avenue;
14. Étude de faisabilité concernant la possibilité d'implanter dans notre municipalité un centre d'approvisionnement en essence et diesel ;
15. Investissement complet de la taxe de 0,07 \$/100 \$ d'évaluation soit environ 235 144 \$ dans nos routes : réfection des services d'égout et d'aqueduc sur la 4^e Avenue entre la 9^e Rue et le stationnement de Produits Kruger et sur la 5^e Rue entre la 2^e et la 4^e Avenue ;
16. Adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette nous obligeant à modifier nos règlements d'urbanisme pour nous conformer à ce schéma ;
17. Demande de dézonage agricole à la CPTAQ afin de continuer notre développement du périmètre urbain puisque la demande est forte et l'offre inexistante ;
18. Amélioration des entrées de la municipalité (chemin Ste-Marie et 4^e Avenue), pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité ;
19. Augmentation des dispositifs de sécurité pour protéger les équipements municipaux (caméras au parc de BMX et de l'Érablière) ;
20. Début des travaux de réaménagement du parc Multisports ;
21. Sécuriser les routes adjacentes aux parcs ;

Même avec tous les projets et les responsabilités accrues, notre situation financière est bonne. La gestion y est efficace avec la participation de tous vos élus et nos employés. Les relations de travail, la santé-sécurité, le respect des individus et des procédures sont un acquis pour tous.

Soyez assurés que le Conseil municipal fera tous les efforts nécessaires pour maintenir le plus bas possible votre compte de taxes municipales.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Selon le règlement municipal 2014-245, le traitement du maire est de 17 584 \$ par année et de 5 991 \$ par année pour les conseillers. L'allocation de dépenses est respectivement de 8 792 \$ et de 2 995 \$ par année. Ces traitements sont indexés annuellement selon les dispositions du règlement municipal et de la Loi sur le traitement des élus municipaux. Pour l'année 2016, la rémunération du maire à titre de représentant au Conseil de la MRC de Joliette est de 8 809 \$ et l'allocation de dépenses est de 4 405 \$.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2016 aura lieu le 12 décembre 2016, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 111, 4^e Avenue Crabtree.

Toute la population est cordialement invitée.

Je dépose également la liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016.

Denis Laporte, B.A.A. C.P.A.

Maire